Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260127-2701202611-DE

Ville de Briec

DÉPARTEMENT DU FI

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRIEC DE L'ODET

Séance du
27 Janvier 2026

N°27.01.2026.11

OBJET :

ETAT : Demande de subvention DETR

Date de convocation :
21 janvier 2026

Nombre de Conseillers :	
Conseillers en exercice :	29
Conseillers absents :	10
Nombre de pouvoirs :	7

Vote :	
Pour :	26
Abstention :	0
Contre :	0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FEREC, Maire

Etaient présents : M FEREC Thomas, Mme ZARADER Valérie, M PERINAUD Jean-Claude, Mme DAO Aurélie, M LE MEN Bruno, Mme GUILLOU Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme COCOUAL Marie-Laure, Mme MOLARET Solange, M GUYADER Ronan, Mme LE GALL Laurianne, M CLOAREC Jean-Paul, Mme ROHOU Céline, Mme DUMOULIN Murielle, M CAM LE NY Maël, M ALLAIN Frédéric, Mme COURTOIS Sophie, M PERROT Jean-Claude, Mme HUGONNET Gwénaëlle.
Etaient absents excusés : M NIHOUARN Raymond, M GESTIN Philippe, Mme GOURHANT Nathalie, M GAKIERE Fabrice, Mme LE ROY Anne-Sophie, Mme MICHAUD Sabine, M PETIT Frédéric, M AUBIN David, M LE GUYADER Stéphane, Mme ROMÉ Cindy.
Pouvoirs :
M NIHOUARN Raymond donne pouvoir à M CAUGANT Jean-Pierre
M GESTIN Philippe donne pouvoir à M FEREC Thomas
Mme GOURHANT Nathalie donne pouvoir à Mme DUMOULIN Murielle
Mme LE ROY Anne-Sophie donne pouvoir à M GUYADER Ronan
Mme MICHAUD Sabine donne pouvoir à M Jean-Claude PERINAUD
M PETIT Frédéric donne pouvoir à Mme Valérie ZARADER
M AUBIN David donne pouvoir à Mme HUGONNET Gwénaëlle

M LE MEN Bruno a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) est une subvention de l'État destinée à soutenir les investissements des communes rurales. Elle finance des projets visant à moderniser les équipements publics, améliorer les services à la population et accompagner la transition énergétique. Dans ce cadre, il est proposé au titre de la DETR 2026 :
- de solliciter un financement, en priorité n°1, de 256 250 € pour la réalisation des travaux de rénovation de l'école Yves de Kerguelen
- de solliciter un financement, en priorité n°2, de 52 204 € pour la réalisation de l'aménagement d'une aire d'étape de camping-car.

Dans l'attente de l'adoption du projet de loi de finances pour 2026, et notamment des dispositions relatives à la création du *Fonds d'investissement des territoires* (FIT), la Préfecture du Finistère a indiqué qu'aucune circulaire DETR-DSIL ne serait publiée pour lancer la campagne 2026. En l'absence d'instructions nouvelles, les règles d'éligibilité et les catégories d'opérations définies dans la circulaire DETR/DSIL 2025 demeurent donc applicables.

Pour la DTER : le taux d'intervention est fixé dans une fourchette de 20 à 50 % du cout HT de l'opération et plafonné à 80 % des aides publiques inscrites au plan de financement de l'opération. Dans ce cadre, la ville de Briec propose de solliciter deux demandes au titre de la DETR 2026 /
- une demande en priorité n°1 pour la réalisation des travaux de rénovation de l'école Yves de Kerguelen
- une demande en priorité n°2 pour la réalisation de l'aménagement d'une aire étape de camping-car

- Le projet de rénovation de l'école Yves de Kerguelen : dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) et de la dynamique engagée autour des écoles publiques fusionnées en juin 2025, la commune porte un

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260127-2701202611-DE

projet global de rénovation de l'école Yves de Kerguelen et d'aménage[illegible] transformations répondent à la fois à des enjeux de transition énergique, d'accessibilité, de modernisation et d'attractivité. Il est proposé de solliciter **une subvention à hauteur de 256 250 €** pour une première phase de travaux.

Catégorie	Typologie de dépenses	Montant (€ HT)	%
DÉPENSES	École maternelle – Relamping LED	4 167 €	1
	École primaire – Relamping LED	4 167 €	1
	École primaire – Rénovation toiture	37 500 €	7
	Travaux d'accessibilité	25 000 €	5
	École primaire – Réseau de chauffage (été 2026)	100 000 €	20
	École primaire – Ventilation (été 2026)	33 333 €	6
	École primaire – Menuiseries (2026-2027)	250 000 €	49
	École maternelle – Cloisons sanitaires	41 667 €	8
	Éclairage public – Parking maternelle	16 666 €	3
Total dépenses		**512 500 €**	**100 %**
RECETTES	**DETR**	**256 250 €**	**50**
	CEE (estimatif) via le SDEF	29 023 €	6
	Autofinancement	227 227 €	44
Total recettes		**512 500 €**	**100 %**

La **phase 2,** prévue en 2027, portera sur l'aménagement des cours d'école. Une étude est en cours afin de proposer plusieurs scénarii d'aménagement.

- Le projet d'aménagement d'une aire de camping-car : la commune souhaite améliorer son offre d'accueil pour les campings caristes. Elle a ainsi identifié un terrain qu'elle souhaite aménager pour créer une aire d'étape qualitative pour les camping-cars. Pour ce projet, il est proposé de solliciter une subvention à hauteur de 52 204 €.

Catégorie	Typologie de dépenses	Montant (€ HT)
DÉPENSES	Réalisation des aménagements et acquisition des équipements	104 408 €
Total dépenses		**104 408 €**
RECETTES	**DETR**	**52 204 €**
	Autofinancement	52 204 €
Total recettes		**104 408 €**

Vu la circulaire DETR DSIL 2025 du 5 novembre 2024,
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission urbanisme, aménagement, travaux en date du lundi 12 janvier 2026

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, décide à l'unanimité :
1. D'approuver le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre de la DETR 2026 – priorité n°1 – pour la rénovation de l'école Yves de Kerguelen, pour un montant sollicité de 256 250 €.
2. D'approuver le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre de la DETR 2026 – priorité n°2 – pour l'aménagement d'une aire d'étape pour camping-cars, pour un montant sollicité de 52 204 €.
3. D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ces demandes

Fait et délibéré le 27 Janvier 2026
Pour extrait conforme
Le Maire,
Thomas FEREC

MAIRIE DE BRIEC de l'ODET
29510 (Finistère)